

USAGES AUTORISÉS											
<b>HABITATION</b>											
H1 Logement		Type de bâtiment			Localisation					Projet d'ensemble	
		Isolé	Jumelé	En rangée							
		Nombre de logements autorisés par bâtiment									
		Minimum	2	2	2						
		Maximum		2	2						
nombre maximal de bâtiments dans une rangée											
6											
<b>RÉCRÉATION EXTÉRIEURE</b>											
R1 Parc											
<b>USAGES PARTICULIERS</b>											
Usage spécifiquement autorisé : Garderies et centres de la petite enfance											
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>											
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>											
		Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements			
		mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m <sup>2</sup> ou +	3 ch. ou + ou 105m <sup>2</sup> ou +		
DIMENSIONS GÉNÉRALES		7.3 m				2	4				
<b>DIMENSIONS PARTICULIÈRES</b>											
H1	Jumelé	6 m									
H1	En rangée	6 m									
<b>NORMES D'IMPLANTATION</b>											
		Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément		
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES											
		6.5 m	6 m	12 m		9 m		30 %			
NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES											
H1	Isolé 2 à 6 logements		3 m	6 m				20 %			
H1	Jumelé 2 logements		4 m					15 %			
H1	En rangée 2 logements		4 m					5 %			
<b>NORMES DE DENSITÉ</b>											
					Superficie maximale de plancher		Nombre de logements à l'hectare				
Ru 1 E e		Vente au détail		Administration		Minimal		Maximal			
		Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment							
		2200 m <sup>2</sup>	2200 m <sup>2</sup>	2200 m <sup>2</sup>		65 log/ha					
<b>MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT</b>											
Pourcentage minimal exigé											
Façade		70%		Mur latéral		70%		Tous Murs		70%	
Panneau de fibrociment				Panneau de fibrociment				Panneau de fibrociment			
Pierre				Pierre				Pierre			
Panneau usiné en béton				Panneau usiné en béton				Panneau usiné en béton			
Brique				Brique				Brique			
Bloc de béton architectural				Bloc de béton architectural				Bloc de béton architectural			
Matériaux prohibés :			Vinyle								
<b>STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES</b>											
<b>TYPE</b>											
Général											
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>											
Une aire de stationnement de cinq cases ou plus doit être entourée d'une bande de terrain d'une largeur minimale de cinq mètres aménagée de talus, d'arbres et d'arbustes - article 647											
<b>ENSEIGNE</b>											
<b>TYPE</b>											
Type 4 Mixte											